**Location de barnums**

**de 6 mètres x 12 mètres.**

Deux structures sont disponibles, pouvant se monter côte à côte (12m x 12m) soit en prolongement (6m x 24m).

La durée moyenne de location est de 6 jours montage et démontage compris.

Le montage est effectué en respect de la notice fournie.

Le démontage sera effectué après un contrôle visuel de l’ensemble, soit par un employé municipal soit par un élu, soit par un membre du Comité des Fêtes.

L’ensemble est disponible à partir du jeudi et le retour se fera le mardi.

Le transport est à la charge et sous la responsabilité du loueur.

Le loueur est seul responsable du montage et de l’utilisation de la ou des structures louées.

La commune ne saurait être responsable de quelque(s) incident(s) pouvant survenir lors du montage et démontage ou de l’utilisation.

Le loueur assurera une installation et une utilisation exempte de risque pour les personnes accueillis dans la ou les tentes.

Pour toute location, un certificat d’assurance protégeant le matériel sera exigé.

Si montage hors communauté : retour du chèque de caution après vérification au prochain montage en présence du loueur.

Préciser l’adresse du lieu de montage du ou des barnums.

Tarifs :

Règlement de la location se fera à la réservation.

Un chèque de caution de 1.000 €, par ensemble, sera remis à la signature du contrat de location et sera restitué après le montage suivant.

Les réservations se feront avec les priorités suivantes :

Du 1er au 15 janvier réservation des associations communales

Du 16 au 31 janvier réservations autres

Le comité des fêtes est prioritaire sur la réservation

Les structures sont louées, pour la période mentionnée ci-dessus pour la somme

1 ensemble : (6m X 12 m)

75 € associations locales

75 € pour les administrés

200 € associations et administrés extérieurs à la commune mais de la CCV

2 ensembles : 2 X (6m X 12 m)

150 € associations locales

150 € pour les administrés

400 € associations et administrés extérieurs à la commune mais de la CCV